



## CONTEXTE

La rentrée scolaire 2014 se déroule dans un contexte politique et social à la fois trouble et inquiétant, quelques jours après un remaniement ministériel qui a vu le débarquement du ministre de l'Éducation Nationale. Au-delà de toute considération sur la pertinence de ce remaniement, nous devons en analyser le sens profond. Benoît Hamon n'a pas été « débarqué » en raison de son action en tant que ministre de l'Éducation Nationale, mais pour ses prises de positions critiques sur la ligne politique du gouvernement, plus précisément en matière économique et sociale. On peut relativiser l'importance de cet épisode en constatant que la rentrée ne s'est passée ni mieux ni moins bien du fait de ce changement intempestif car, finalement, et une fois de plus, c'est la mobilisation et le professionnalisme de l'ensemble des personnels qui permettent de surmonter tant bien que mal, dans les établissements, les difficiles conditions, détaillées plus loin, de ce début année scolaire.

Sur le plan économique et social, le remaniement s'inscrit dans le tournant libéral engagé. Il n'y a plus désormais qu'une voix au gouvernement et c'est celle qui remplit d'aise le MEDEF et la CGPME. Le dernier exemple est la sortie du ministre du travail sur la nécessité de renforcer les contrôles pour lutter contre les prétendues fraudes à l'assurance chômage, s'inscrivant dans la droite ligne des ministres sarkozystes pour laquelle le candidat Hollande avait les mots les plus durs. Ces attaques contre les premières victimes de la crise économique et des politiques néfastes pour l'emploi sont inqualifiables et le gouvernement serait bien avisé de s'attaquer à la fraude et à « l'optimisation » fiscale qui privent l'État de 80 milliards d'euros de recette par an.

**Dans ce contexte, le mouvement syndical doit prendre toute sa part dans la construction d'un front unitaire contre l'austérité. Il y a plus que jamais urgence à créer les conditions d'une mobilisation contre une politique qui ne cesse de faire la preuve de son inefficacité et ne répond pas aux attentes populaires exprimées lors de la campagne présidentielle de 2012. La construction de ce front contre l'austérité doit intégrer la dimension européenne de la lutte à mener. La poursuite du gel du point d'indice et des pensions pèse de plus en plus sur les personnels, actifs comme retraités.**

**Le SNES œuvrera pour que la FSU porte auprès des forces progressistes (organisations syndicales, partis politiques, associations...) la nécessité d'une mobilisation interprofessionnelle, autour de revendications unifiant secteurs public et privé, notamment la question des salaires, du temps de travail et des droits des salariés.**

**Le 30 septembre (manifestations dans les départements autour de la revalorisation des retraites, auxquelles le SNES et la FSU doivent appeler les retraités à participer massivement) et le 16 octobre (date retenue par la CGT pour une mobilisation Fonction Publique) doivent être des étapes dans la construction de cette mobilisation.**

Pour le second degré, le SNES-FSU doit investir avec la plus grande clarté les discussions sur le GRAF : ce débat peut servir à montrer qu'il est nécessaire de crever le plafond indiciaire pour les personnels du second degré mais il doit aussi être l'occasion, pour le SNES-FSU, de refuser toute mesure qui renforcerait le management local. La revendication de l'arrêt du recrutement de certifiés et de l'unification, par le haut, des corps des agrégés et des certifiés doit être portée comme une alternative aux logiques d'individualisation.

## ÉDUCATION

Les choix économiques et sociaux du gouvernement restent lourds de conséquences pour nos métiers, la vie professionnelle de nos collègues, et continuent d'hypothéquer l'avenir du service public de l'Éducation nationale, faute de recrutements suffisants et de dotations en rapport réel avec l'évolution démographique du public scolaire. Les recrutements pour lesquels nous avons bataillé durant de longues années ne font pas le plein, tant en raison des difficultés actuelles des étudiants ou des enseignants contractuels que du fait même de la dévalorisation de nos professions et de leur perte d'attractivité. Le débat Budgétaire doit être l'occasion d'une intervention forte des collègues pour exiger les mesures salariales sans lesquelles la crise de recrutement ne sera pas endiguée. Le SNES et la FSU développeront leur plan d'action en ce sens.

## ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans les REP+, le SNES et la FSU informeront et mobiliseront afin que la nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire prenne réellement en compte les difficultés sociales des territoires. La pondération constitue une reconnaissance du surcroît de travail, elle doit se traduire, dans les faits par de véritables allègements de services pour les collègues, et son utilisation doit être laissée à la libre appréciation des équipes. Le SNES reste vigilant quand à la définition du nombre et des critères d'entrée dans le nouveau dispositif REP. Par ailleurs, comme l'illustre à la rentrée la situation des établissements du Maine et Loire où le DASEN a fixé les seuils d'ouverture à 28 en 6ème et 5ème et 30 en 4ème et 3ème pour l'ensemble des établissements de ce département, le nouveau dispositif ne prévoit pas de plafond pour les établissements de l'éducation prioritaire. Le SNES exige la mise en place de seuils spécifiques à l'Éducation Prioritaire n'excédant pas 24 élèves par classe.

## **INTEGRATION**

Le Conseil Syndical s'inquiète de la mort annoncée des SEGPA par l'intégration dans des classes déjà surchargées, sans moyens humains, ni formation spécifique. Les élèves qui relèvent de l'enseignement adapté doivent bénéficier de structures spécifiques et leur situation de doit pas être confondue avec celle d'élèves allophones ou, d'élèves relevant du handicap pour lesquels il faut améliorer les conditions d'intégration.

## **NOUVEAUX DÉCRETS STATUTAIRES**

Les textes qui rentreront en vigueur à la rentrée 2015 font l'impasse sur la réduction du temps de travail et ne sont pas assortis d'une nécessaire revalorisation.. Le SNES-FSU prendra toute sa place lors des négociations avec le ministère concernant les modalités de leur application, et mobilisera pour défendre ses revendications dans l'intérêt des personnels et des élèves : réduction de temps de travail, augmentation des salaires, doublement de l'ISOE, limitation des effectifs par classe, recours à des décharges plutôt qu'à des indemnités

## **RECLASSEMENT**

L'engagement du précédent ministre à supprimer la clause réglementaire dite « du butoir », qui aboutit à une minoration inacceptable de la reprise des services de contractuel dans l'ancienneté de titulaire, a été tenu avec la publication des dispositions réglementaires correspondantes le 6 septembre. Cette suppression va améliorer sensiblement le début de carrière d'un certain nombre de collègues ayant réussi aux concours. Et ce, malgré la suppression concomitante et mesquine par un second décret de la prime d'entrée dans le métier pour tous les stagiaires des concours autres que les exceptionnels ayant exercé au moins trois mois comme non titulaires avant leur nomination en qualité de stagiaire.

Par ailleurs, tous les personnels ayant fait déjà fait l'objet d'un classement peuvent demander la révision de ce classement dans les six mois suivant la publication du décret au JO du 6 septembre 2014. Ils recevront une proposition de classement au 1er septembre 2014 suivant les nouvelles règles, mais ne retenant pas l'ancienneté acquise depuis leur nomination en qualité de stagiaire, et auront deux mois pour l'accepter.

Le SNES continue de revendiquer une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle dans le classement après concours, par l'extension du principe des coefficients caractéristiques, pour en finir également avec l'autre clause dite « de continuité des services ». Celle-ci est également modifiée (mais non supprimée) par la nouvelle réglementation, seules les interruptions de service de plus d'un an pouvant être désormais opposées à la prise en compte de l'ancienneté antérieure à celles-ci, et les congés sans traitement prévus par la réglementation générale des non titulaires n'étant eux-mêmes plus interruptifs.

La CA académique du SNES invite les sections d'établissement et tous les adhérents à diffuser rapidement ces informations, le plus largement possible, aux collèges stagiaires ayant déjà eu un reclassement, mais également et surtout à tous les collègues devenus titulaires dans les dernières années. Il ne faut pas attendre de l'administration, a priori, qu'elle pallie une absence de demande individuelle par une information systématique des collègues, vu le probable coût financier de l'opération...

## **FIN DE CARRIÈRE**

Le SNES demande que soit mis en place un dispositif d'aménagement des fins de carrière des personnels avec notamment la récréation d'une CPA (cessation progressive d'activité) telle qu'elle existait avant 2003 (50 % du service pour 80 % du salaire à partir de 55 Ans)

## **LE CSP ET LE NOUVEAU SOCLE**

Le conseil supérieur des programme a publié son projet de nouveau socle commun qui, malgré la persistance regrettable du vocable « socle », marque une rupture fondamentale avec le socle 2005 et le LPC. La ré-écriture des programmes de l'école et du collège est la phase suivante qui est engagée avec la constitution de groupes d'experts. Le SNES encouragera l'ensemble de la profession à s'emparer de la consultation sur le projet de nouveau socle en faisant pression pour qu'elle soit la plus transparente possible et tout en développant ses propres outils de consultation. Le SNES avec la FSU mobilisera la profession pour faire avancer nos conceptions du second degré en particulier, et d'un système éducatif démocratique et ambitieux.

## **DROIT SYNDICAL**

Un arrêté est venu s'intéresser à nouveau aux heures mensuelles d'information syndicale dans l'éducation nationale.

En ce qui concerne les personnels du second degré, il rappelle, comme l'antérieur de 1985, l'obligation générale, pesant à ces occasions sur les établissements, d'assurer accueil, surveillance et enseignements, ainsi que de ne pas affecter leurs horaires d'ouverture. Les mesures éventuellement prises par le chef doivent l'être en concertation avec les organisations concernées une semaine avant la réunion, ce qui peut parfois être quelque peu contradictoire avec l'exercice du droit lui-même, qui se voit encadré par l'obligation faite aux personnels désirant participer de se faire connaître au moins 48 heures avant. L'imposition de ce dernier délai de prévenance individuel résulte directement d'une décision récente du Conseil d'État (CE 27 novembre 2013, n° 359801).

**Le conseil syndical appelle les sections d'établissement à ne rien se laisser imposer qui entraverait l'exercice du droit syndical, et le cas échéant à alerter la section départementale et la section académique. Elles alerteront le recteur le DASEN et construiront les meilleures réponses pour préserver les droits syndicaux. Nationalement, le SNES devra intervenir pour une ré-écriture de cet arrêté qui porte atteinte à la liberté syndicale.**

## **DANS NOTRE ACADEMIE**

### **MOUVEMENT INTRA**

La combinaison de l'insuffisance persistante des moyens d'enseignement et d'éducation avec la nécessité, pour l'administration, de geler de nombreux supports pour l'implantation des différentes catégories de stagiaires (plus de 600 dans nos corps cette année contre un peu plus de 300 l'année dernière) ont, parallèlement, largement obéré la fluidité du mouvement intra-académique 2014, malgré l'injection d'un certain nombre de postes. La réorganisation des services académiques continue d'occasionner aux élus des difficultés supplémentaires pour accéder aux informations nécessaires relatives à l'état des postes susceptibles d'alimenter le mouvement des personnels enseignants. Du fait du renvoi sur les DSDEN comme du caractère disparate des documents soumis aux différents CTSD, l'obtention d'informations fiables préalables à l'examen des disciplines est rendue beaucoup plus difficile. Sur 2068 participants au mouvement intra, seuls auront muté 907 d'entre eux, en y incluant les nombreux participants obligatoires (néo-titulaires, réintégrations locales, entrants dans l'académie...). La faiblesse en nombre des postes fixes du fait de l'importance des gels de « supports » pour l'implantation des stagiaires 2014-2015 a abouti à de nombreuses affectations en zone de remplacement. Sur les 650 TZR certifiés et agrégés que compte à nouveau l'académie (gain d'une centaine de personnes par rapport à l'année dernière, un nombre important est affecté au remplacement de courte et moyenne durée, ce dont il y aurait lieu de se féliciter, pour la continuité du service public, si les conditions d'emploi et les compensations indemnitaires qui leur sont faites étaient à la hauteur des sujétions imposées, ce qui est loin d'être le cas.

### **NON TITULAIRES**

Le nombre de non titulaires du "vivier" rectoral est en diminution : 1381 en juin 2014 contre 1532 en juin 2013. 1204 connexions pour les demandes de renouvellement ont été enregistrées par l'administration. Les raisons de cette baisse sont très certainement multiples : lauréats des concours ayant connu leur résultat avant la procédure de renouvellement, mais également et très certainement, perte d'attractivité des fonctions, "sorties" du dispositif de chômage, etc... Les personnels en CDI sont passés de 223 en juin 2013 à 271 en juin 2014 (dont ceux reçus à un concours de la session 2014, qui seront stagiaires à la rentrée), au nombre desquels 40 ex-MA garantis d'emploi.

La CCP associant nos élus et concernant les affectations a eu lieu le 11 juillet, alors que de très nombreux stagiaires (800 en incluant PEPS et PLP) et les TZR de maths et maths-sciences n'étaient pas encore affectés. Dans ces conditions, l'affectation de contractuels sur l'année 2014-2015 a pu se faire à ce stade seulement en lettres modernes, lettres classiques, génie industriel bois, textile et cuir, biotechnologie santé, anglais, espagnol... Quelques supports spécifiques ont été pourvus en langues : arabe, langue des signes, italien. Les supports d'affectation à l'année encore possibles ont souvent représenté des quotités très faibles et les affectations sur 2 ou 3 établissements ont donc été particulièrement nombreuses en cette rentrée. Pour les autres disciplines, les affectations n'auront pu avoir lieu que fin août ou postérieurement, et sans contrôle paritaire, l'administration se refusant toujours à organiser le groupe de travail supplémentaire que nous revendiquons avant la rentrée. Le respect du barème et d'un minimum d'égalité de traitement n'a donc pu se voir garanti.

Pour les non titulaires qui sont en congé maternité à la date de leur fin de contrat, après la condamnation, obtenue avec notre soutien, du rectorat de Nantes pour discrimination à raison de l'état de grossesse (TA NANTES 31 janvier 2013, n° 1005062), et nos diverses interventions (dont un courrier au ministère de l'éducation nationale et à celui des droits des femmes), le rectorat semble évoluer dans sa pratique, au moins au moment des affectations à l'année, par des « pré-affectations » des collègues concernées, terme qui reste à éclaircir. Le rectorat a par ailleurs précisé que l'embauche sous statut de vacataire disparaît à la rentrée 2014, tout personnel affecté se voyant proposer un engagement de contractuel(le), quel que soit la quotité horaire. Le SNES reste vigilant à ce sujet, le décret de 1989 sur la vacation n'ayant toujours pas été abrogé.

### **ENTRÉE DANS LE METIER**

La rentrée 2014 devait être celle du retour de la formation initiale des enseignants. Vincent Peillon, alors ministre, avait décidé que les stagiaires seraient dorénavant affectés à mi-temps dans un établissement scolaire, et devraient suivre le reste du temps une formation dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. Il a fallu deux ans pour que les premiers stagiaires de ce type fassent leur rentrée. Entre temps, deux générations sacrifiées de stagiaires affectés à temps plein et sans formation ou presque. L'an passé, même les admissibles à la session exceptionnelle des concours ont assuré, pour beaucoup, un service en tant que non titulaires dans nos établissements. Malheureusement, la rentrée 2014 ne signe pas la fin d'une entrée dans le métier par la précarité : le dispositif des Emplois d'Avenir Professeur perdure ; la moitié environ des stagiaires, celles et ceux qui sont lauréats de la session exceptionnelle feront leur stage exactement dans les mêmes conditions que sous Darcos-Chatel (à temps plein devant élèves, avec une formation conçue et assurée par les chefs d'établissement, les IPR et des formateurs désignés par l'inspection) ; celles et ceux qui ont été affectés à mi-temps sont nombreux à être déjà titulaires d'un master enseignement, et pourtant, le rectorat et certains for-

mateurs de l'ESPE considèrent qu'ils doivent tout de même suivre tout ou partie des enseignements du M2 MEEF sous prétexte qu'ils ne sont « qu'à mi-temps ». Tous, et en particulier celles et ceux qui devront valider leur M2 pendant leur année de stage, sont donc soumis à une forte pression concernant leur titularisation, dans une académie où le nombre de stagiaires non-titularisés augmente chaque année depuis 2010. Cette situation est aggravée par des affectations réalisées dans la précipitation, tant au niveau ministériel que rectoral : erreurs de calibrage, non prise en compte des situations individuelles des lauréats... De nombreux stagiaires se trouvent affectés à des endroits incompatibles avec le suivi d'une formation, et/ou leur situation familiale. Face au refus de l'administration de revoir les affectations problématiques, alors que cela était possible dans certains cas, des stagiaires ont déjà fait le choix de démissionner, ou de différer, en demandant une disponibilité, leur entrée dans le métier. De nombreux postes restant non pourvus, l'administration a fait le choix de refuser à certains enseignants qui devaient devenir formateurs, d'assurer une partie de leur service à l'ESPE..., qui manque donc à son tour d'enseignants. Ceux qui y exercent sont par conséquent eux aussi soumis à une forte pression, d'autant plus que les moyens nécessaires pour assurer le suivi des stagiaires dans les établissements ne suivent pas, et qu'ils sont contraints d'accueillir dans leurs groupes de nombreux étudiants aux profils universitaires divers et variés, sans les moyens qui permettraient une adaptation du master, et sans cadrage national ni même académique clair.

Le SNES, avec la FSU, continuera à informer et suivre les stagiaires qui nous ont contactés en nombre pendant l'été. Il prendra toute sa place dans la construction d'une mobilisation des fonctionnaires stagiaires, des étudiants et des formateurs, pour que les stagiaires ne soient plus considérés comme des moyens d'enseignement et puissent bénéficier de bonnes conditions de formation. Dans l'immédiat, il continue à se mobiliser sur la question de leur affectation en intervenant auprès du Rectorat et du Ministère, il cherche à construire des liens avec les formateurs, à fédérer et mobiliser les stagiaires, dans le cadre de réunions associant les syndicats de la FSU concernés, et en mettant en perspective la tenue d'AG dans les ESPE.

La CA académique du SNES-FSU invite les sections d'établissement à réserver le meilleur accueil à leurs collègues stagiaires, à les inciter à prendre contact sans tarder avec les sections départementales et académique, et à adhérer.

#### **MOYENS / RENTRÉE**

La préparation de la rentrée 2015 est marquée par des difficultés persistantes. Les dotations aux établissements sont encore insuffisantes au regard même de l'évolution du public scolaire et ne permettent pas de réduire significativement le nombre d'élèves par classe, quand elles n'aboutissent pas à leur augmentation ! Les effectifs atteignent couramment aujourd'hui, en effet, les 30 élèves en collège, et les 35 en lycée. Comme nous le dénoncions dès le mois de janvier, les 125 créations de postes à cette rentrée sont totalement insuffisantes pour faire face à la hausse démographique. D'autant plus qu'une bonne partie de ces créations est absorbée par le rétablissement d'une décharge d'un mi-temps pour une partie des stagiaires et, dans une moindre mesure, par la reconstitution de moyens de remplacements (TZR) qui avaient été gravement amputés quelques années auparavant. La situation vécue à cette rentrée dans les établissements est donc le produit d'un calibrage souvent approximatif des structures, d'ajustements tardifs rendus compliqués, de BMP sous-dimensionnés, d'un recours souvent imposé aux HSA et CSD, accompagné de chantages locaux aux dédoublements et à la constitution des groupes.

**Des mobilisations incluant des actions de grève sont initiées avec l'appui du SNES-FSU. Le Conseil Syndical de l'académie de Nantes appelle à poursuivre et développer l'action dans les établissements où les conditions de rentrée sont dégradées et à faire connaître au plus vite ces mobilisations, notamment par l'utilisation de la liste « tous\_s1@nantes.snes.edu ».**

Vote dissocié sur la partie « Le CSP et le nouveau Socle »

**Pour 14**

**contre :12**

**Abstention 1**

Vote sur le reste du texte

**Pour 23**

**contre 1**

**Abstention 3**

#### **Motion**

Le conseil syndical exprime tout le dégoût que lui inspirent les attaques ad feminam dont a été l'objet la nouvelle ministre, Mme Vallaud-Belkacem, en lien avec ses responsabilités précédentes de ministre des droits des femmes et son projet d'ABCD de l'égalité. Sans préjuger de ce que sera son action au ministère de l'Éducation Nationale, nous ne pouvons que souhaiter que le combat pour l'égalité femme-homme et la lutte contre les stéréotypes de genre feront partie des préoccupations fortes qui la guideront. Le SNES, avec la FSU, continueront à porter leurs revendications à ce sujet auprès de la nouvelle ministre et de l'ensemble de la profession.

Pour 26

Contre 0

Abstention 1